

Banff, le 28 juin 1999

RÉSOLUTION DU CONSEIL N^O 99-03

Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord

LE CONSEIL :

CONSCIENT de la nécessité de se pencher sur des questions touchant la conservation de toutes les espèces d'oiseaux de l'Amérique du Nord, en appliquant une stratégie trinationale concertée et holistique qui tient compte des lois, des programmes et des besoins économiques et sociaux de chaque pays;

CONSTATANT que l'Amérique du Nord abrite au moins 20 p. 100 des espèces d'oiseaux du monde et que nombre des espèces sont endémiques, certaines ayant une aire de distribution très restreinte les rendant particulièrement vulnérables;

RECONNAISSANT que les effectifs de certaines populations d'oiseaux diminuent et qu'une partie de la diversité avienne de l'Amérique du Nord est menacée de disparition ou est en péril;

TENANT COMPTE DU FAIT que les oiseaux jouent un rôle intégral dans la dynamique des écosystèmes, non seulement en tant que maillons essentiels de la chaîne alimentaire, mais aussi en raison du rôle qu'ils jouent dans la lutte antiparasitaire, la pollinisation et la dissémination des graines;

SENSIBLE au fait que les oiseaux constituent une ressource économique naturelle, en plus de prévenir d'importantes pertes financières dans les domaines agricole et forestier et de faire naître de nouvelles possibilités de développement socioéconomique;

DÉSIREUX de compléter les arrangements et les traités en vigueur entre les Parties visant à protéger certains groupes d'espèces, tels que le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et le Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage dans l'hémisphère occidental, ainsi que les travaux accomplis par divers organismes publics et privés;

TABLANT sur la *Coopération dans le domaine de la conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord* [projet n° 98.02.01 de la Commission de coopération environnementale (CCE)] et souhaitant intensifier les efforts que déploie la CCE pour implanter un réseau de Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO) en Amérique du Nord;

CONSTATANT que les efforts de renforcement de la coopération que la CCE a facilités ont permis de créer le Comité directeur trinational provisoire de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN), des Comités directeurs nationaux provisoires au Canada, au Mexique et aux États-Unis dans le cadre de la même initiative, ainsi que de nombreux autres groupes multinationaux et multisectoriels;

RECONNAISSANT que l'ICOAN : 1) vise à conclure des partenariats régionaux axés sur la biologie et l'habitat, en vue de réaliser l'éventail complet des mesures de conservation des oiseaux sur l'ensemble du continent nord-américain; 2) soutient simultanément les mesures sur le terrain de conservation de toutes les espèces d'oiseaux; 3) facilite la conservation de toutes les espèces d'oiseaux indigènes de l'Amérique du Nord en améliorant la coordination des programmes et activités — existants et nouveaux — afin de les rendre plus efficaces, et en favorisant une plus grande coopération entre les pays et les populations du continent nord-américain;

PRENANT NOTE que la stratégie et le plan d'action élaborés par le groupe de travail avec l'appui du Secrétariat de la CCE, conformément à la résolution au Conseil n° 96-02, laquelle prescrit d'élaborer une stratégie et un plan d'action en se fondant sur les buts, les objectifs et les méthodes de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord;

PAR LES PRÉSENTES :

APPROUVE la stratégie et le plan d'action de l'ICOAN qui instaurent des buts, des objectifs et des mesures de conservation de toutes les espèces d'oiseaux de l'Amérique du Nord;

CONVIENT que, dès leur création, les comités directeurs nationaux dresseront des plans d'action propres à leur pays et les mettront en œuvre de manière concertée avec les autres comités de façon à atteindre les objectifs généraux de l'ICOAN;

REITÈRE son engagement en matière de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord en approuvant la poursuite de l'intendance de l'ICOAN par la CCE, et ce, pour une période de trois ans;

INCITE les Parties à envisager d'utiliser comme sites pilotes, pour le déploiement d'efforts concertés, des ZICO nord-américaines.

ADOPTÉ PAR LE CONSEIL :

Carol M. Browner
Gouvernement des États-Unis d'Amérique

Julia Carabias Lillo
Gouvernement des États-Unis du Mexique

Christine Stewart
Gouvernement du Canada